



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Le point sur la campagne d'abattage 2017

Cinquante-quatre arbres devront être abattus

Comme chaque année à pareille époque, le Service des parcs et promenades procède à l'abattage d'arbres en mauvaise santé. En 2017 une cinquantaine de sujets sont concernés dans divers quartiers de la ville, des rives jusqu'à la lisière de la forêt. Cette opération vise en premier lieu à garantir la sécurité des personnes et des biens.

Parfois, même les meilleurs soins ne suffisent plus. Quand les arboristes-grimpeurs de la Ville, chargés de veiller à la santé des arbres tout au long de l'année, constatent qu'un de leurs patients est malade, blessé ou trop âgé, présentant des risques potentiels pour la population ou les biens, ce dernier finit son cycle de vie dans une liste planifiée d'abattage. Celle-ci s'effectue chaque année en hiver, quand l'absence de feuilles diminue la prise au vent et facilite l'ébranchage.

Cinquante-quatre arbres sont concernés cette année : 36 arbres d'alignement (plantés le long des routes), dont onze à l'avenue du Vignoble entre les Portes-Rouges et La Coudre. Huit platanes seront également abattus dans le quartier du Mail du fait d'un risque de rupture du houppier (c.à.d la couronne de branches, par opposition au tronc). Au Chanet, cinq tilleuls seront enlevés pour la même raison.

Agir contre la suie de l'érable

Les 18 sujets restants, des arbres isolés, parmi lesquels des frênes pleureurs, hêtres, tulpiers, faux cyprès et bouleaux, seront coupés pour cause de pourriture de leur souche, dépérissement ou encore échaudure (fissure) du tronc.

En outre, quelques arbres situés en forêt urbaine sont concernés, dont certains touchés par la « suie de l'érable » et dont l'apparition est assez récente en Suisse. Trois sujets sont concernés par cette maladie à Puis Godet et huit dans la falaise située au nord du jardin du Prince. Ce champignon, appelé *Cryptostroma corticale*, ne présente pas en soi de risque majeur pour la santé humaine. Ses spores sont toutefois hautement allergènes et il est dès lors nécessaire de couper les sujets touchés en hiver, période de faible sporulation.

A noter que les Parcs et promenades replantent un arbre pour chaque coupe, voire davantage. Ces deux dernières années, la proportion a été de 1,5 à deux arbres replantés pour un coupé.

NB : Un dossier complet comprenant notamment des informations détaillées sur les arbres à abattre et la maladie de la suie de l'érable est à télécharger à l'adresse suivante : <https://sien.sharefile.com/d-s7e055a269534da5b>

Neuchâtel, le 2 février 2017

Direction des Infrastructures

Renseignements complémentaires:

Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades, 032 717 86 62, vincent.desprez@ne.ch